



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	7
Votants	9

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 5 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/20 -

Date de la convocation municipale : 27 mai 2025

OBJET :

Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence - Répartition n° 01/2025

Présents :

Mmes Sophie KERNEN – Natacha GRISONI & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
M. Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200€/m² pouvant être porté à 300€/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération n°2020-49 du 25/11/2020 la commune d'AURONS a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Pour la période de janvier 2025 à mai 2025, Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement d'une maison individuelle correspondant à une demande de subvention soit un montant total accordé de 5 649 €.

L'ensemble de ce dossier a été jugé complet et recevable par la commission municipale assistée par Mme Isabelle BERBION, architecte conseil au C.A.U.E, qui s'est réuni en mairie le 8 avril 2025.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre cette délibération.

Le **Conseil Municipal**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 5 649 €,
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 3 954 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance



Stephan LUCIBELLO

Le Maire d'AURONS



André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*